

# Barème d'honoraires

Applicable au 18/09/2024

## Honoraires sur transactions d'immeubles

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur

De 0 € à 150 000 €	7% TTC
De 150 001 € à 250 000 €	6% TTC
Au delà de 250 000 €	5% TTC
Terrain ou Local	10% TTC
Parking ou Box	3000 € TTC